

Laboratory approved by the Ministry for the Interior

JO of February 10, 2007

OFFICIAL REPORT OF CLASSIFICATION OF FIRE PERFORMANCE

Of A MATERIAL ENVISAGED IN ARTICLE 5

DECREE OF November 21, 2002

N° CM - 20 - P - 037/V/1

et 1 annexe de 4 pages.

Page 1

Valid 5 years as from jeudi 30 avril 2020

Material presents by : **VESCOM B.V**

Sint Jozefstraat 20

5753 AV DEURNE

Trade mark: **TEON**

Summary description

Kind of textile woven

Composition 100% polyester FR

Mass per unit area 70 g/m²

Tickness 0,4 mm

Color black/ blue

Nature of the test : Electrical burner test
Flame persistence
Dripping test

Classification : **M1**

Observations : This certificate n° CM - 20 - P - 037/V/1 is an extension of the certificate n° CM - 20 - P - 037 of Mask fabric.

Durability of the classification (Article 5 de l'annexe 2) Not limited

Usual term Walls hung covering, sheers, curtains,...

Cleaning conditions Recommendation of Customer

Taking into account the criteria resulting from the tests annexed described in the test report N°FE 20-0089-0503

This official report attests only characteristics of the sample submitted for testing and does not prejudice similar characteristics of products. It thus does not constitute a certification of products within the meaning of the L.115-27 article of the code of the consumption and the law of June 3rd, 1994.

NOTE: The integral reproductions and by photocopy of this official report of classification are only authorized or the official report unit of classification and report of annexed test. These conclusions relate only to the resistance / reaction to fire performance of the element that is the subject of the present classification report. They do not prejudice, in any case, other performances related to its incorporation to a work "

"Not legally acceptable for any use under the pretence of the article AM 18 (Decree of March 6th, 2006) for upholstered seat"

Champs-sur-Marne, le mardi 27 octobre 2020

Technicienne d'essais
du Laboratoire Feu



Clotilde ETIEMVRE

Adjointe au Responsable des Laboratoires
Essais et Mesures
du Pôle Ameublement



Nathalie SERRANT



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE
FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

JO du 10 février 2007

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° CM - 20 - P - 037/V/1

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du jeudi 30 avril 2020

Matériau présenté par : **VESCOM B.V**
Sint Jozefstraat 20

5753 AV DEURNE

Marque commerciale : **TEON**

Description sommaire:

Type de support woven

Composition 100% polyester FR

Masse surfacique 70 g/m²

Epaisseur 0,4 mm

Coloris black/ blue

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique
Essai de persistance de flamme
Essai de gouttes

Classement : **M1**

Observations : Ce procès-verbal n° CM - 20 - P - 037/V/1 est une extension du procès-verbal n° CM - 20 - P - 037 du textile Mask.

Durabilité du classement (l'annexe 22) : Non limitée a priori

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux,... Conditions d'entretien : selon préconisations du client

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : FE 20-0089-0503

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le mardi 27 octobre 2020

Technicienne d'essais
du Laboratoire Feu

Clotilde ETIEMVRE

Adjointe au Responsable des Laboratoires
Essais et Mesures
du Pôle Ameublement

Nathalie SERRANT

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement

Rapport d'essais / *Test report* N° FE 20-0089-0503_V1

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. *The reproduction of this test report is only authorized in its integral form.*

Produit / *Sample* : Tissu / *fabric* – Référence / *Reference* : **Mask**
Champs-sur-Marne, le 05/05/2020

VESCOM BV AV
Sint Jozefstraat 20
5753 AV DEURNE
PAYS-BAS

Ce document comporte 4 pages de rapport d'essais et 1 annexe
This document includes 4 test report pages and 1 annexe

RAPPORT D'ESSAIS / *TEST REPORT* N° FE 20-0089-0503_V1

Produit / *Sample* : Tissu / *fabric* – Référence / *Reference* : **Mask**

Technicien d'essai
ETIEMVRE Clotilde

Responsable Technique Compétence feu
RAWAS Clémence



Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essais ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document.
Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'envoi du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente.
L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.

The samples tested may be reclaimed by the Company which requested the tests within a 2-month period from the date of dispatch of the test report. After this period, the Company will no longer be allowed to reclaim the samples.

Any communication of the FCBA test results is subject to the terms of Article 14 of the FCBA General Terms and Conditions of Sales.

The COFRAC accreditation attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.

The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.

The French version of this report shall prevail.

Siège social

10, rue Galilée
77420 Champs sur Marne
Tel : +33 (0)1 72 84 97 84

www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132

APE 7219 Z

Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement

Produit / *Sample* : Tissu / *fabric* - Référence / *Reference* : **Mask**

Descriptif :

Echantillonnage fait par le demandeur
Sampling carried out by the applicant

Complété selon le descriptif fait par le demandeur
Completed according to the description provided by the client

Type de support

Kind of textile

woven

Composition

Composition

100% polyester FR

Masse surfacique

Mass per unit area

70 g/m²

Epaisseur en mm

Thickness (mm)

0.4

Coloris

Colour

black/ blue

Observations / *Remarks* :

Date réception échantillon / *Date of sample receipt* : 02/03/2020

Date de début des essais / *Start date of the test* : 30/04/2020

Echantillonnage fait par le demandeur / *Sampling carried out by the applicant*

Dérogation-Ecart / *Test exception - Difference* : /

Les conditions ambiantes spécifiées ont été respectées ; dans le cas contraire, les écarts sont mentionnés sur l'essai concerné.

The specified atmospheric conditions have been met; otherwise, the differences are mentioned in the test concerned.

Produit / *Sample* : Tissu / *fabric* - Référence / *Reference* : **Mask**
RESULTAT(S) D'ESSAI / TEST RESULTS

NF P 92-503 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

Reaction to fire tests - Electrical burner test used for flexible materials

Dimensions éprouvettes : 180*600mm

 Conditionnement des éprouvettes / *Sample conditioning* : > 7 jours/*days*, Température 23±2°C, Humidité 50±5%.

Moyenne des 4 éprouvettes réalisée en Sens Chaîne / 2 faces identiques

		1	2	3	4	5	Moyenne
Eprouvettes		Chaîne	Trame	Chaîne	Chaîne	Chaîne	
Masse de l'éprouvette (arrondi au g)	g	8	8	8	8	8	
Percement rapide avant 20 s	Oui / Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote :	s	0	0	0	0	0	
Chute de gouttes ou de particules enflammées	Oui / Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes ou de particules non enflammées	Oui / Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Présence de points incandescents avec ou sans effet de propagation	Oui / Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Distance maximale détériorée en partant du bord inférieur de l'éprouvette	mm	190	190	190	180	200	190
Largeur maximale détériorée comprise entre 450 mm et 600 mm de son bord inférieur	mm	/	/	/	/	/	
Eprouvettes sélectionnées pour calcul de la moyenne		x		x	x	x	

Commentaire / Comment :

essais réalisés le 30/04/2020.

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-504 suivant la norme NF P 92-507 : Oui / Yes

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-505 suivant la norme NF P 92-507 : Oui / Yes

Produit / *Sample* : Tissu / *fabric* - Référence / *Reference* : **Mask**

NF P 92-504 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance de flamme

Reaction to fire tests - Flame persistence test

Les résultats ci-dessous ont été observés sur les 4 éprouvettes les plus défavorables.

 Conditionnement des éprouvettes / *Sample conditioning* : > 7 jours/ *days*, Température 23±2°C, Humidité 50±5 %.

Dimension des éprouvettes : Souples 460*230mm | Essais réalisés en Sens Chaîne / 2 Faces identiques

		1	2	3	4
Eprouvette		Chaîne	Chaîne	Chaîne	Chaîne
Masse de l'éprouvette	g	8	8	8	8
Temps maximum de persistance de flamme	s	0,6	0,6	0,6	0,5
Propagation de la flamme	Oui / <i>Non</i>	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes ou débris enflammés	Oui / <i>Non</i>	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes ou de débris non enflammés	Oui / <i>Non</i>	Non	Non	Non	Non

Commentaire / *Comment* :

essais réalisés le 04/05/2020.

NF P 92-505 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte

Reaction to fire tests - Test used for thermalmelting materials - dripping test

Les résultats ci-dessous ont été observés sur les 4 éprouvettes les plus défavorables.

 Conditionnement des éprouvettes / *Sample conditioning* : > 7 jours/days, Température 23 +/- 2°C, Humidité 50 +/-5 %

Dimensions des éprouvettes : 70*70mm

 Surface testée : 2 faces identiques / *Same faces*

		1	2	3	4
Masse de l'éprouvette	g	3	3	3	3
Nombre d'échantillons superposés	/	7	7	7	7
Epaisseur des échantillons	mm	1,6	1,6	1,6	1,6
Chute de gouttes ou débris enflammés	Oui / <i>Non</i>	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes ou de débris non enflammés	Oui / <i>Non</i>	Non	Non	Non	Non
Temps auquel se produisent les inflammations des éprouvettes	s	/	/	/	/
Durée des inflammations des éprouvettes	s	0 s	0 s	0 s	0 s
Inflammation de la ouate	Oui / <i>Non</i>	Non	Non	Non	Non

Commentaire / *Comment* :

essais réalisés le 04/05/2020.

Le produit est soumis à vieillissement accéléré suivant NF P 92 512 : Non / No. Ce matériau ne fait pas l'objet à priori de l'épreuve de durabilité.

Fin des résultats

Ce document comporte 4 pages de rapport d'essais et 1 annexe. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

This document includes 4 test report pages and 1 annexe. The reproduction of this test report is only authorized in its integral form.

Produit / *Sample* : Tissu / *fabric* - Référence / *Reference* : Mask

ANNEXE 1

Description des essais / *Test method description*

NF P 92-503 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples / *Reaction to fire tests - Electrical burner test used for flexible materials*

Objet : Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux essais prescrits par l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement.

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.

Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples d'une épaisseur inférieure ou égale à 5 mm.

L'éprouvette de 180 x 600 mm est tendue sur une grille, disposée sur un support à 30° de l'horizontale. Une plaque incombustible est alors rabattue au dos, au départ de l'essai. Le matériau est soumis au rayonnement calorifique et à un courant de gaz chauds provoqués par le brûleur électrique de 500 W disposé à 30 mm sous l'éprouvette. Après 20 secondes, une flamme pilote est amenée au contact de l'éprouvette pendant 5 secondes. L'opération se poursuit toutes les 30 secondes pendant 5 minutes.

Les observations sont alors notées : durée d'inflammation, distances détruites, présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non.

Incertitudes :

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

NF P 92-504 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance de flamme / *Reaction to fire tests - Flame persistence test*

Domaine d'application : Cette méthode d'essai est applicable aux matériaux pour lesquels, sous l'action d'une source thermique, il est constaté un percement sans inflammation de l'éprouvette et qui, dans ces conditions, fuient le rayonnement thermique de la source. Il s'applique aussi aux matériaux propagateurs de flamme.

Principe : L'essai consiste à soumettre, dans des conditions définies, des éprouvettes de matériau à l'action d'une source de chaleur constituée par un brûleur à gaz et à provoquer éventuellement :

- L'inflammation de l'éprouvette et la mesure de la persistance de flamme
- Un effet de propagation de flamme et les mesures de la vitesse

L'éprouvette de 460*230mm pour les matériaux souples est soumise à l'action d'une flamme d'un brûleur d'une hauteur de 20mm. Les observations sont alors notées : persistance de flamme ou un effet de propagation, mesure de vitesse et présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non.

Incertitudes :

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Produit / *Sample* : Tissu / *fabric* - Référence / *Reference* : Mask

NF P 92-505 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte / *Reaction to fire tests - Test used for thermalmelting materials - dripping test*

Domaine d'application : La norme NF P 92505 a pour objet de définir une méthode d'essai applicable aux matériaux thermofusibles, pour lesquels il est constaté la chute de gouttes enflammées ou non sous l'action d'une source thermique.

Principe: L'essai consiste à soumettre, dans des conditions définies, l'éprouvette d'un matériau à l'action d'une source de chaleur rayonnante du type épiradiateur et à provoquer éventuellement :

- L'inflammation des gaz dégagés
- La chute de gouttes enflammées ou non
- L'inflammation de la ouate de cellulose

L'éprouvette de 70 x 70 mm disposée sur une grille métallique définie, est soumise au rayonnement d'un épiradiateur situé à 30 mm au-dessus. Pendant 5 minutes, le radiateur est écarté à chaque inflammation puis remis en place après extinction. Pendant 5 minutes supplémentaires, le radiateur reste en place.

Les observations notées sont : chute de gouttes enflammées ou non et inflammation de la ouate de cellulose disposée sous l'éprouvette.

Incertitudes :

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.